

DÉCLARATION SOUS SERMENT

(Article 541 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*)

Je soussignée, France Paquette, adjointe juridique de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts, déclare que je remplirai mes fonctions de responsable de registre conformément à la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*.

Sainte-Agathe-des-Monts, ce 3 avril 2023

(s) France Paquette

FRANCE PAQUETTE
Adjointe juridique

Affirmé solennellement devant moi, à Sainte-Agathe-des-Monts,

Ce 3 avril 2023

(s) Anny Després

Anny Després
Greffière adjointe

**CERTIFICAT RELATIF AU DÉROULEMENT DE LA PROCÉDURE D'ENREGISTREMENT DES
PERSONNES HABILES À VOTER**

DEMANDE DE SCRUTIN RÉFÉRENDAIRE

**RÈGLEMENT NUMÉRO 2023-AGEM-061 DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT DE
1 784 000 \$ POUR EFFECTUER DES TRAVAUX DE RÉFECTION ET DE RÉAMÉNAGEMENT
DE RUES POUR LA SÉCURISATION DU SECTEUR DE LA POLYVALENTE DES MONTS**

Je, Anny Després, greffière adjointe à la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts, certifie :

- que le nombre de personnes habiles à voter pour le *Règlement numéro 2023-AGEM-061 décrétant une dépense et un emprunt de 1 784 000 \$ pour effectuer des travaux de réfection et de réaménagement de rues pour la sécurisation du secteur de la Polyvalente des Monts*;
- que le nombre de demandes requises pour qu'un scrutin référendaire soit tenu est de 1004 ;
- que le nombre de demandes reçues est de 0.

Je déclare

- que le *Règlement numéro 2023-AGEM-061 décrétant une dépense et un emprunt de 1 784 000 \$ pour effectuer des travaux de réfection et de réaménagement de rues pour la sécurisation du secteur de la Polyvalente des Monts* est réputé avoir été approuvé par les personnes habiles à voter.
- qu'un scrutin référendaire doit être tenu.

Lecture faite à Sainte-Agathe-des-Monts, le 4 avril 2023, à 19 h 01.

(s) Anny Després

Anny Després, greffière adjointe

(Article 555 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*)